PLOUIZINE 76

N° 2

Il y a quelques semaines, un tract largement distribué attaquait violemment le bulletin municipal du début de l'année.

Sans vouloir engager une polémique, je me dois de rétablir la vérité car ce tract contient trop d'affirmations inexactes.

Dans la Z.A.C., objet des attaques les plus violentes, il faut savoir que toutes les maisons individuelles situées dans la première tranche, seule étudiée en ce moment, sont intégralement conservées. Il est faux d'écrire qu'elles seront rasées, si tel était le cas je comprendrais l'indignation de leurs propriétaires et de la population toute entière. Or, il n'en est rien, les terrains eux-mêmes sont préservés. Dans le souci de préserver le bien des particuliers et de conserver au maximum les haies existantes, les voies ont été étudiées à partir de l'état actuel de cette zone. Seules des modifications de détail seront apportées aux limites de certaines propriétés. La propriété la plus touchée, celle de Mr MEAR, d'une superficie de 2 500 m2 n'est amputée que de 67 m2, celle de Mr KERJEAN est intégralement respectée, le jardin de Mr Louis DREVES est augmenté par rapport à sa parcelle initiale, les batiments de Mr Jean Louis RIOUAL sont préservés ainsi que la propriété de Mr ELY. Dans la division BEGOC les lots existants restent intacts.

Ces exemples démontrent bien qu'entre les emprises réelles et ce qui vous est dit la marge est énorme. Il est trop facile de tromper la bonne foi des gens par des affirmations éloignées de la vérité.

Les indemnités fixées par le juge pour l'acquisition des terrains de la Z.A.C. se montent à 6 et 9 F le m2 et non 4 à 6 F comme on vous le dit. Si vous comparez ces tarifs à ceux pratiqués pour les terres de culture, vous constatez que le barème retenu se situe pour les plus bas au triple de la valeur. De plus il faut rappeler que ces terrains ne sont pas situés dans les zones U du P.O.S. et que par conséquent il n'est pas possible de faire de comparaison avec la valeur des terrains à construire du Bourg et de la Trinité.

.../...

Les expropriés prétendent que la création de la Z.A.C. a été décidée arbitrairement "sans contact humain préalable" sans rechercher d'accord amiable "que je n'ai pas levé le petit doigt" pour les défendre et que je laissais actuellement la responsabilité de la Z.A.C. à la Communauté Urbaine de BREST et à la S.E.M.A.E.B. Il faut que vous le sachiez il a été tenu compte largement des observations des intéressés à l'issue des enquêtes parcellaire et d'utilité publique. Les propriétés ont été respectées au maximum à ma demande et à celle de l'équipe municipale et encore actuellement la S.E.M.A.E.B. s'emploie activement à obtenir des arrangements amiables avec tous.

Un Conseiller Municipal ayant été directement attaqué pour la vente du terrain de la Caisse d'Epargne, je me dois là encore de rétablir la vérité. Ce terrain, situé en zone UB du P.O.S. a bénéficié seulement de la vieille loi de l'offre et de la demande et seule sa situation et la rareté des terrains propices à l'implantation de commerces à la Trinité justifient cette transaction. La parcelle voisine qui n'appartenait pas à un conseiller a été d'ailleurs vendue sur une base analogue sans provoquer de scandale.

Quant aux terrains vendus par ma famille dans le secteur du Dellec, ils sont au nombre de deux et non de trois et ces ventes se sont effectuées début 72 bien avant la mise en étude du P.O.S. Ces terrains étaient d'ailleurs en vente depuis plusieurs années suite à l'expropriation par la ville de BREST pour la Zone Insustrielle du C.O.B. de la ferme de Kernévent dont ils dépendaient.

Après cette mise au point j'enchaine plus sereinement en vous donnant des nouvelles des réalisations de ces derniers mois. Dans la Z.A.C. de Castel Névez les chantiers de la salle omnisports et de la Mairie vont bon train. La Salle COSEC doit être livrée début Juin, la première manifestation qui y aura lieu sera le fest-noz du Comité des Loisirs le 12 Juin. Il est raisonnable d'espérer que les locaux de la Mairie-Poste seront en service en Décembre prochain. Les travaux de la seconde tranche du C.E.S. ont démarré début avril. A l'Ouest du C.E.S. la réalisation d'un terrain de sports est en cours, il entrera en service à la rentrée ainsi que les plateaux situés entre le C.E.S. et le Groupe Primaire. A Trémaïdic, l'engazonnement du terrain a eu lieu et la construction des vestiaires démarrera dès que la route d'accès sera rétablie.

Au cours du premier trimestre, 37 permis de construire pour habitation ont été délivrés et du 1er Janvier au 30 Avril 80 dossiers ont été déposés dont celui du premier hameau de la Z.A.C. présenté par Arc Gestion pour 34 pavillons. Le dossier du hameau des Castors de 50 pavillons doit également être présenté incessamment. La reprise de la construction se manifeste d'une façon sensible.

Les plans de l'école nationale des Télécommunications prévue à Kernévent dans la Zone Industrielle du C.O.B. ont été déposés à la mi-avril. La Commune a présenté un projet de construction au plateau d'évolution de la Trinité d'une salle de réunions équipée de vestiaires et sanitaires. Les travaux de terrassement de l'Ecole du Bourg sont imminents. Le projet d'un demi-groupe dit "à aires ouvertes" de 8 classes de plain-pied a été adopté par la Commission Départementale des Opérations Immobilières, et l'entreprise BROSOLO est chargée de la construction.

.../...

La Brigade de Gendarmerie de PLOUZANE sera effective à compter du 1er Juillet. Le Maréchal des Logis Chef MOAL de la Brigade de SAINT RENAN a été chargé de sa mise en place administrative. Les bureaux seront installés provisoirement dans la salle de réunions du sous-sol du patronage et les familles des gendarmes seront logées en H.L.M. à SAINT RENAN en attendant la construction de la caserne dans la Z.A.C. en 77.

Dès à présent, la salle du gonio est à la disposition des organisations pour de petites et moyennes réunions (50 personnes maximum). Route de l'Arvor, l'ancien batiment du Syndicat Agricole a été reconstruit et aménagé en atelier d'entretien et garage pour la fourgonnette communale.

En voirie, la Route de Kernévent a été élargie sur 400 m jusqu'à la limite de la Zone UC. Les travaux de la route de Kernéis sont en cours. Le goudronnage a été renouvelé sur la route du Dellec de Kérésoun à la grève, sur la route du Mengant entre Kerstrat et le carrefour de Quilliouarn, sur la route de Kerverrien entre la route de SAINT RENAN et celle de Bodonou et sur la route ST RENAN-COATUELEN entre Coaténès et Trénen.

Les chantiers réalisés cette année sont importants tout particulièrement dans les domaines sportif, scolaire, routier et surtout assainissement. Ce dernier programme, d'un montant supérieur à six millions de Francs commencera dès le mois de Septembre pour s'achever fin Juillet 77. Il permettra la desserte de tous les secteurs de la Trinité, de la Z.A.C. et du Bourg.

Vous pouvez constater que l'entrée dans la Communauté Urbaine ne se traduit pas par un asservissement de la Commune, comme on veut bien le dire. Au contraire, c'est la certitude de réaliser des équipements dont nous ne pourrions assurer le financement par nos propres moyens.

D'ailleurs cette formule d'entraide entre les Grandes Villes et les Communes périphériques est de loin celle ayant recueilli le plus de suffrages dans la réforme communale. Les journées des Communautés Urbaines qui se sont déroulées à BREST ces jours-ci font ressortir que les Communautés regroupent en France actuellement quatre millions d'habitants soit le douzième de la population.

Refusant de conclure moi-même et après avoir longuement réfléchi, je fais appel à un écrivain anglais bien connu Rudyard Kipling qui a célébré la sagesse de l'Orient et le flegme britannique. En 1901, il écrivait :

... "Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
travesties par des gueux pour exciter des sots
et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles
sans mentir toi-même d'un mot - ...
Tu seras un homme, mon fils"

Puissions-nous faire preuve d'autant de calme et de retenue.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

REFLEXIONS DEVANT UN BUDGET

Je n'apprendrai rien à personne, en disant que dans toute Assemblée Générale de n'importe quelle Société lorsque l'on arrive au compte rendu financier, le malheureux trésorier qui a passé des heures et des heures sur ses comptes, n'intéresse personne avec ses chiffres calculés au centime près.

Ce que l'on voudrait lui demander, c'est d'en arriver le plus vite possible à la conclusion et d'en tirer un résultat pratique avec le moins de chiffres possible.

C'est peut-être trop attendre de lui, alors qu'à longueur d'année il est obligé de les aligner dans tous les sens ces fameux chiffres.

Qu'importe, puisque pour ma part, je n'assure pas le travail oh combien fastidieux ! des détails de calcul et des opérations journalières, j'essayerais d'avoir une vue plus globale de notre budget communal en évitant le plus possible les chiffres.

Et tout d'abord le plus important, le moment ou tout le monde se réveille : qu'aurons-nous à payer ?

Votre feuille d'impôt comporte trois cotisations :

1°) Le Département,
2°) La Communauté Urbaine,
3°) La Commune.

Le Département a son budget voté par vos conseillers généraux. Cette année il est en augmentation de 18 %.

La Communauté fait voter son budget par les conseillers communautaires, vous y avez quatre représentants. Cette année ce budget augmente de 14 %.

La Commune vient en dernière position, elle est aussi plus près de vous, et en conséquence elle s'efforce de tenir compte des deux augmentations précédentes pour en atténuer les effets.

Cette année votre Conseil Municipal a opté pour une augmentation limitée à 8 %.

Si l'on tient compte de la proportion de chaque organisme, proportion que vous trouverez d'ailleurs sur votre "Feuille d'impôts" et qui varie très peu d'une année à l'autre, on arrive à une augmentation globale de 11,7 %.

.../...

.../...

QUE RECEVRONS-NOUS EN ECHANGE ?

Du Département : Vous avez pu lire sur votre quotidien habituel, le programme de travaux et de subventions adopté. Sachez qu'au point de vue routes PLOUZANE a trois voies départementales : La route Brest-Le Conquet, ST RENAN-PLOUZANE-LE MINOU, PLOUZANE-LA TRINITE. A cela nous pourrons peut-être bientôt ajouter Coatuélen Pointe du Diable et Déviation Sud de la Trinité. Bien évidemment, nous bénéficions aussi des réalisations hors commune dans le Département.

De la Communauté Urbaine. La Communauté a à sa charge : toutes les autres voies à l'exception pour le moment des chemins ruraux.

- L'enseignement secondaire C.E.S.
- La Z.A.C. de Castel Névez
- La répurgation
- Le Service des eaux
- Le Service incendie
- Le réseau d'assainissement en cours d'étude
- Les Transports Urbains.

De la Commune :

- L'enseignement primaire
- Les chemins ruraux
- Les batiments communaux (Mairie, Poste, Eglise..°
- Les terrains et salles de sports.

Si nous revenons sur la Communauté, nous pouvons affirmer que nous recevons plus que nous ne donnons. Il est un fait certain, c'est que sur nos finances communales, nous n'aurions pas pu réaliser tout ce que nous avons en réalisation ou en projet. Par contre bien sûr, faute de pouvoir les réaliser, nous n'aurions pas eu besoin de vous demander une participation. Mais pourriez-vous admettre, même si vous n'avez pas d'enfant . en âge scolaire, une Commune telle que la nôtre sans C.E.S. ? Même si vous aviez un bon puits dans votre jardin, une maison sans eau courante ? Beaucoup d'entre nous sont assez gênés avec leurs puits perdus pour souhaiter que nous voyions commencer cette année le réseau d'assainissement.

Alors ? Un choix était à faire, la Communauté ne résoud pas tout mais elle apporte indiscutablement des possibilités que nous n'avions pas et que nous n'aurions jamais eues.

La Commune, elle, plus proche de nous, répartit ses dépenses comme suit :

- 44,5 % Ecoles primaires + Amélioration scolaire
- 36 % Administration générale
- 13,5 % Voirie Entretien
- 5 % Aide sociale
- 2 % Voirie équipement.

.../...

.../...

Dans ces dépenses, ne sont pas compris les équipements du terrain de sports et de la Salle Omnisport, la construction de la salle polyvalente de la Trinité, la construction de l'Ecole du Bourg, les routes.

Toutes ces grosses réalisations seront financées par emprunt.

Voici un très rapide tour d'horizon de nos budgets. Bien sûr, je sais que chacun de vous aura une optique différente, et ceci me rappelle une petite histoire racontée dans les écoles primaires d'Allemagne.

Une mère de famille partageait entre ses quatre enfants un pot de confiture. Celui-ci a un peu moins se disait-elle ! et d'ajouter une cuillerée, maintenant c'est celui-là : encore une demi-cuillerée, bref après plusieurs interventions de cette nature, elle remet à chaque enfant sa part et leur demande :

Etes-vous satisfaits ?

Non, répond le plus jeune, personne n'en a assez !

Nous en sommes tous un peu là. Il serait bon cependant de nous rappeler que le pot de confiture c'est nous qui l'alimentons avec nos impôts, et que, d'où que vienne l'argent : Etat, Région, Département. Communauté ou Commune, c'est toujours nous, contribuables, qui en définitive supportons les dépenses...

Peut-être aurions-nous quelquefois intérêt à ce que le pot de confiture ne soit pas trop volumineux.

J. LAOUENAN

-=-=-=

BUDGET PRIMITIF 76

SECTION ORDINAIRE

DEPENSES	1975	1976
60 - Denrées et fournitures	102 000,00	102 400,00
61 - Frais de personnel	527 078,85	686 900,28
62 - Impôts et taxes	7 140,00	6 000,00
63 - Travaux et Services Ext.	154 500,00	160 000,00
64 - Participation et contingents	86 622,96	89 972,52
65 - Allocations - Subventions	56 400,00	84 950,00
66 - Frais de gestion générale	88 038,10	169 212,78
67 - Frais Financiers	162 708,32	257 721,53
82 - Charges Antérieures	19 965,83	35 250,00
83 - Prélèvement pour dépenses extraordinaires	208 937,96	180 000,00
	1 413 392,02	1 772 407,11

RECETTES		
70 - Produits de l'exploitation	2 600,00	3 500,00
71 - Produits domaniaux	2 400,00	1 700,00
72 - Produits financiers	14,00	14,00
73 - Recouvrements - Subventions	155 969,29	171 834,22
74 - Taxe sur les salaires	677 163,00	804 497,89
75 - Impôts indirects	37 386,83	91 400,00
76 - Impôts directs autres que les centimes		
77 - Centimes et taxes assimilées	537 858,90	699 461,00
78 - Travaux d'équipement en régie		
79 - Produits exceptionnels		
	1 413 392,02	1 772 407,11

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
16 - Remboursements d'emprunts	157 918, 85
214 - Mairie	6 419, 00
232 - Travaux Neufs vitraux Eglise	7 000, 00
- Local Jeunes	8 662, 15
	180 000, 00

RECETTES	
115 - Prélèvement sur recettes ordinaires	180 000, 00

ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES

Ceci concerne toutes les familles :

Mère de famille, si vous êtes débordée par les tâches ménagères, alitée, faites appel aux Aides Familiales.

C'est un service ouvert à tous, quelque soit votre milieu social, que vous soyez affilié à la Caisse de Sécurité Sociale de régime général, militaire, artisanal, agricole ou tout autre; si votre situation le demande vous pouvez bénéficier des services de l'Aide Familiale.

Aussi, si vous vous trouvez momentanément en difficulté du fait d'une surcharge de travail, de fatigue, de maladie, de naissance, une Aide Familiale peut vous seconder ou vous remplacer en cas d'absence ou d'hospitalisation. Le travail qu'elle est appelée à faire est celui d'une mère de famille : soin des enfants, ménage, cuisine, raccommodage ; en cas de naissance ou de maladie, elle assume tous les travaux de la maison.

Pour tous renseignements complémentaires concernant la famille vous pouvez vous adresser à :

Mme LOAEC Kerhallet LOCMARIA PLOUZANE
tél. : 89.40.47

OU à

Mme LAREUR Feunteun Sané PLOUZANE
tél. : 89.41.32

****
****
****

Société L'ESSUIE-GLACES

Cherche 2 femmes de ménage pour le Centre Océanographique de Bretagne.
Du Lundi au Vendredi inclus 17 H à 20 Heures
Samedi matin de 6 H à 10 Heures.

S'adresser tous les jours ouvrables à 17 H au Poste de Garde du C.O.B., demander Monsieur NEDELEC

****
****
****

- COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN ZONE RURALE

Tous les lundis, le ramassage des ordures ménagères est effectué en zone rurale. Tous les villages non desservis par la tournée habituelle des lundi et jeudi bénéficient de ce nouveau service.

- Plans de la Commune

Des plans avec un répertoire des rues sont déposés chez les commerçants qui auront ainsi la possibilité de vous renseigner.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
-=-=-=-=-
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
-=-=-=-=-
****